



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/116

Individualisation d'un acompte à l'association de L'Aghja.

M. le maire expose à l'assemblée :

L'Aghja est un outil majeur du développement artistique et culturel de la Ville d'Ajaccio, qui la soutient financièrement depuis le début de ses activités. En complémentarité avec la saison du Théâtre Municipal, sa programmation très riche et innovante permet aux habitants d'Ajaccio de bénéficier d'une offre artistique sans équivalent sur le territoire de l'île. L'Aghja est liée à ses partenaires (CTC, Ville) par une Convention quadriennale (2015/2018) formalisant le projet artistique, le cahier des charges, les modalités d'évaluation ainsi que les budgets afférents au fonctionnement de cette structure.

Cependant, en raison des versements tardifs des subventions 2015 de la CTC, l'association se trouve en grande difficulté et il est à craindre qu'elle soit contrainte de cesser ses activités si les aides financières 2016 (CTC et ville) ne sont pas rapidement mandatées

Afin d'éviter la fermeture de cet espace culturel, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, sans préjuger de l'aide financière définitive qui sera allouée par la Ville pour l'exercice 2016, un acompte 60 000 € (soixante mille Euros).

Les crédits nécessaires sont prévus dans le BP 2016 au chapitre 65, article 6574, fonction 33

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De se prononcer sur le principe d'attribuer la subvention proposée ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes administratifs et à passer toutes conventions, relatifs à cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 avril 2016 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'attribuer à l'Aghja un acompte de 60.000€ sur la subvention 2016 qui sera attribuée en 2016.

AUTORISE M. LE MAIRE

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette attribution.

DIT

Que les crédits afférents sont inscrits dans le BP 2016 chapitre 65, article 6574, fonction 33

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

